

**Benoît VERCOUTERE Philippe DEGANO
Jean-Michel CORDIER Géraldine RENOULT**

Notaires Associés

SCP TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Aurélie LANGLOIS-CHALANT

Notaire

15 boulevard de la Tour d'Auvergne – BP 216 – 35409 SAINT MALO Cedex
Tél : 02 99 40 60 80 – Fax : 02 99 56 64 94
www.vercoutere-degano-cordier.fr

PIECES A FOURNIR PAR L'ACQUEREUR

Documents relatifs à la capacité juridique :

- **En cas de personne physique**
 - o Carte d'identité/passeport
 - o Eventuellement Contrat de mariage ; Changement de Régime matrimonial ; Jugement de divorce ; contrat de PACS
 - o Questionnaire ci-joint complété
- **En cas de personne morale (Société)**
 - o Carte d'identité /passeport des associés et gérant
 - o Copie des statuts à jour
 - o Extrait k-bis de moins de 3 mois.
 - o Copie certifiée conforme de l'assemblée générale ayant nommé le ou les représentants de la société.
 - o Procès-verbal d'assemblée générale autorisant l'acquisition (*à demander à votre comptable*)

Documents relatifs au financement du bien :

- **En cas de réalisation d'un prêt :**
 - o Etablissement souhaité :
 - o Montant souhaité :
 - o Durée souhaitée :
 - o Taux maximum souhaité :
°° *Attention l'accord de principe fourni par la banque ainsi que l'offre de prêt sont à fournir dès réception.*
- **En cas d'apport personnel :**
 - o Montant de l'apport :
 - o Provenance de l'apport :
- **En cas de condition suspensive de vente de votre bien immobilier :**
 - o Copie de l'avant contrat de vente de votre bien

Informations quant à l'utilisation du bien acquis :

- Usage souhaité pour le bien acquis (Habitation, Location meublée, Professionnel, Mixte, Commercial...) :

Pour la mise en place d'un avant-contrat :

- Montant du dépôt de garantie souhaité :
Le montant maximum est de 10%, la somme doit être décidée avec les VENDEURS et être versée sur le compte de l'étude au jour de la signature de l'avant-contrat.

°° *Précision étant ici faite qu'il vous sera demandé le jour de la signature de l'avant contrat un chèque de 400,00 euros au titre de la provision pour frais, permettant ainsi de procéder à l'instruction du dossier auprès des administrations.*

ETUDE FERMÉE LE SAMEDI SAUF SUR RDV

NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE

02 99 40 60 81

Successeurs de Maîtres André VERCOUTERE – Guy SELBERT – François JAMBON et Pierre REHEL
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ.

Au jour de la signature définitive de l'acte de vente :

- Votre Relevé d'identité bancaire signé
- Chèque pour versement des proratas
- Attestation d'assurance habitation

Mention sur la protection des données personnelles : vos données personnelles font l'objet d'un traitement par l'office notarial, ci-après dénommé « Responsable de traitement », pour l'accomplissement des activités notariales, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. La collecte de ces données est indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte. Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées notamment aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.) ; les établissements financiers concernés ; les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales ; le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour être transcrites dans une base de données immobilières, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données vous concernant sont conservées 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant directement auprès du Responsable de traitement aux coordonnées suivantes : Etude de Maîtres VERCOUTÈRE, DEGANO, CORDIER et RENOULT, Notaires associés à SAINT MALO (35400), 15 boulevard de la Tour d'Auvergne. Courriel : . ou de son délégué à la protection des données à l'adresse cil@notaires.fr. Le cas échéant, vous pouvez également demander la rectification ou l'effacement des données vous concernant, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour motif légitime, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits.